

L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ

CONTRE BUDGET 2027 ●

Ce document complète notre première brochure **"L'austérité n'est pas une fatalité"**, qui décode les finances publiques du canton de Genève et donne des clés de compréhension pour contrer le discours austéritaire du gouvernement, du parlement, des milieux patronaux et des médias. Elle est accessible gratuitement sur solidarites.ch/geneve et en scannant ce QR code :

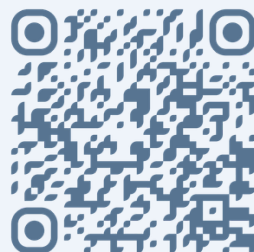


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
--------------	---

LES BESOINS

I. Des services publics en souffrance et un investissement nécessaire pour le bien commun	12
Lutte contre la précarité	14
Protection de l'enfance	18
Santé	20
Éducation	24
Responsabilité internationale	30
Bifurcation écologique	32

LES RECETTES

II. Une crise des recettes et une politique des caisses vides orchestrée par la droite	40
Propositions de recettes fiscales	42
III. Quels investissements pour l'avenir ?	46
IV. Des économies possibles et nécessaires	49
V. Conclusion	53
Sources	55

INTRODUCTION

POURQUOI UN CONTRE-BUDGET ?

Depuis plus de 25 ans, les coupes budgétaires se succèdent à Genève. D'abord qualifiées de rigueur budgétaire puis d'austérité indispensable, elles ne résultent pas d'une malédiction mais d'un choix politique, porté par une majorité de droite et d'extrême droite au Grand Conseil et qui répond aux intérêts à court terme du secteur privé plutôt qu'aux besoins de la population. Les révisions fiscales successives ont supprimé près de deux milliards de francs de recettes chaque année, profitant d'abord aux hauts revenus et aux grandes fortunes. **Genève n'a pas un problème de charges : elle a un problème de recettes.**

En novembre 2025, le Conseil d'État a concocté un Plan Financier Quadriennal (PFQ) permettant d'économiser 500 millions de francs principalement sur le dos des salarié·e·x·s de l'État et du secteur subventionné. En mars 2026, il a coupé dans les aides sociales et les subsides d'assurances maladie. En juin 2026, il a présenté un rapport de démantèlement des services publics contenant pour un milliard de francs de coupes. Et alors que les comptes seront positifs pour la septième année d'affilée, nous allons droit vers un nouveau budget d'austérité pour 2027.

Ces coupes ne relèvent pas de la saine gestion. Dégrader des prestations et des infrastructures aujourd'hui, c'est reporter la facture à demain, à un coût toujours plus élevé que les économies de court terme que l'on prétend réaliser. À l'heure où les inégalités s'intensifient et la précarité gagne du terrain dans des pans entiers de la société, et alors que la catastrophe climatique fait peser une menace existentielle sur notre survie, il est urgent d'inverser la vapeur.

GESTION DÉLOYALE DES DENIERS PUBLICS

C'est ainsi que l'on pourrait qualifier les politiques d'austérité développées dans notre canton depuis quelques années, non pas au sens juridique de l'art. 158 du code pénal, mais au sens où des décisions de conduite des finances publiques se sont avérées contraires aux intérêts de l'Etat et de la population. Ces décisions présentées comme vouées à la recherche d'économies engendrent des conséquences délétères dont personne ne répond. Diminutions des prestations et altération de leur qualité, épuisement des professionnel·le·x·s, aggravation des problèmes de la population, dégradations des biens et des équipements de l'État faute d'entretien ou de rénovations en temps requis. Lorsque l'on constate par exemple l'inflation alarmante du nombre de personnes à l'aide sociale, on ne peut s'empêcher de penser que si les effectifs indispensables au soutien et à l'accompagnement de ces personnes avaient été octroyés, on aurait vu une baisse importante du nombre de bénéficiaires. **Dans le domaine de l'économie ou de la finance, ceux qui conduisent les politiques d'austérité comprennent parfaitement le concept de "retour sur investissement" : pourtant dès lors qu'il s'agit du service public cette notion n'est plus de mise.**

Parler de gestion déloyale des deniers publics peut paraître déplacé ; cela n'entre pas dans une intention de judiciaireiser l'activité parlementaire. Il n'en demeure pas moins qu'il serait temps que ceux qui prennent systématiquement des décisions contraires au bien commun aient à rendre des comptes.

LA PROSPÉRITÉ GENEVOISE

Il faut bien sûr rappeler que l'excellente santé financière du canton n'est pas un coup de chance. Genève dégage depuis des années des excédents de recettes qui permettraient de financer des services publics à la hauteur des besoins, si la volonté politique existait. Mais il faut dire d'où vient cet argent : une part déterminante provient du négoce de matières premières et de la finance installés à Genève, qui organisent depuis notre canton l'extraction, la commercialisation et l'accumulation des richesses pillées dans le Sud global tout en n'en reversant qu'une fraction dérisoire en impôts locaux. **La prospérité genevoise n'est donc pas neutre.** Elle est le produit d'une économie de prédation qui dépasse largement les frontières cantonales. Le budget de l'État est lui-même enchâssé dans ce système.

Nous ne défendons pas cette manne pour mieux la partager entre nous : nous voulons que ces activités de pillage reculent, pour des raisons de justice sociale internationale autant que d'urgence climatique. Cela aura un coût réel : moins de négoce et de finance, c'est structurellement moins de recettes pour le canton, et l'État ne manquera pas d'en faire un prétexte à l'austérité. Il faut anticiper ce rapport de force et faire peser la charge de ce changement de société sur ces entreprises capitalistes, non pas sur la population. **La vraie question n'est pas de préserver à tout prix cette assiette fiscale, mais de penser dès maintenant la répartition juste, efficace et collective de ce qu'il en restera.**

NOTRE MÉTHODE

Nous avons bâti ce contre-budget **en partant avant toute chose des besoins du terrain, des travailleur·euse·x·s et des usager·ère·x·s** : nombre de postes manquants, infrastructures insuffisantes, action publique trop faible, etc. Nous avons tenté de couvrir le plus de domaines possibles, de l'aide sociale à la protection de l'enfance, de la santé à la justice, sans oublier la question de l'adaptation de nos villes et de nos modes de vie et de l'atténuation des effets du changement climatique. Notre approche contient malheureusement des zones d'ombre et des failles. Il s'agit de ces secteurs d'activités qui fonctionnent à bas bruit, dont les données ne nous sont pas accessibles. Ce qui ne signifie en rien qu'ils disposent des ressources nécessaires pour développer leurs missions à satisfaction, bien au contraire, mais nous devons composer avec cette marge d'opacité.

Enfin, il y a des secteurs dans lesquels nous pouvons constater au quotidien les lacunes de moyens mais pour lesquels il nous est impossible de chiffrer les effectifs nécessaires ; nous pensons en l'occurrence à tous ces services dont les files d'attente s'allongent abusivement ou à ceux dont les délais de réponses ou de traitements des dossiers et des courriers sont désespérément longs.

Il faut relever par ailleurs qu'à chaque fois que des services de l'État ou du secteur subventionné ne parviennent pas à remplir leurs missions, **ils ont tendance à se défausser sur les associations, les privés ou les communes.**

Ces transferts de charges sont dommageables à plus d'un titre. Ils participent à la dégradation des situations des personnes qui sollicitent ces services, multiplient les protagonistes sur chaque dossier et génèrent des doublons dispendieux. Ils perturbent le fonctionnement de ces nouveaux·elles acteur·ice·x·s qui voient leur charge de travail augmenter et leurs conditions de travail être lourdement perturbées. Là aussi ce sont de nouveaux coûts, qui sont exportés et donc pas identifiés comme résultant de ces défaussements. Leur poids financier est simplement ignoré alors que ces chiffres devraient être visibilisés comme **le prix de ce que l'État ne fait plus, ou de ce dont il s'est déchargé sur d'autres acteur·trice·x·s.**

En parallèle de ces propositions se pose la question des ressources financières. La question n'est pas de savoir si elles existent, mais où elles se trouvent et où elles doivent être investies pour financer les besoins collectifs. **Nous mettons plusieurs mesures fiscales sur la table en proposant d'aller chercher l'argent là où l'État l'a complaisamment alloué : sur les comptes des grandes entreprises et dans les poches des personnes fortunées.** L'application de ces 6 mesures entièrement chiffrées serait un premier pas pour enfin avancer sérieusement vers la justice fiscale et une répartition équitable des richesses.

Ce contre-budget ne se veut ni exhaustif, ni révolutionnaire. Même appliqué dans son intégralité, il ne suffirait pas pour transformer la société et sa structure en profondeur. Mais il sert à montrer qu'une autre voie est possible **quand on fait passer les besoins humains et environnementaux avant la volonté d'accumulation du capital.** L'austérité n'est pas une fatalité, les ressources existent et peuvent être mobilisées : les moyens de l'État peuvent et doivent être mis au service de la bifurcation écologique, de la lutte contre la précarité, de la santé, de l'éducation publique...

Ce n'est pas une solution miracle mais **un point d'appui pour construire le rapport de force** dans la rue et dans les institutions, remporter des victoires, sortir une bonne fois pour toutes de l'austérité et bâtir l'avenir solidaire, écosocialiste, antiraciste, féministe et internationaliste dont nous avons besoin.

GT Budget de solidaritéS Genève / septembre 2026

Point méthodologique :

Ce contre-budget porte uniquement sur les **dépenses et recettes annuelles de fonctionnement** de l'État de Genève. Nous avons émis quelques pistes d'investissements en conclusion. Les "dépenses nouvelles" se rapportent à la situation actuelle que nous constatons dans les services, non pas au projet de budget 2026 ou 2026bis qui ne sont pas entrés en vigueur.

Pour chiffrer les postes (équivalents temps plein, ETP), nous nous basons sur **un montant de 100'000.- par ETP**, ce qui correspond au coût moyen pour un·e·x salarié·e·x de l'État, charges comprises. Certains chiffres résultent d'**estimations** combinant plusieurs facteurs.

Ce contre-budget est le fruit d'un travail militant et a été **construit par la base**, les travailleur·euse·x et les usager·ère·x·s, qui connaissent mieux que personne les réalités des besoins sur le terrain.

LES BESOINS

DES SERVICES PUBLICS EN SOUFFRANCE ET UN INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE POUR LE BIEN COMMUN

Depuis le début des années 1990 a été introduit dans notre canton un nouveau concept de gestion de l'administration publique : la Nouvelle gestion publique (plus connu sous l'acronyme anglais de New Public Management, NPM). L'objectif étant d'introduire dans le service public les modalités de gestion du secteur privé. **C'est surtout, au travers d'un langage revisité, une volonté de restructurer la fonction publique, de replacer au centre des préoccupations la réduction des dépenses, la procédurisation et la rigidification des pratiques professionnelles.**

Présenté comme le modèle de fonctionnement et de gestion des prestations à la population, **le NPM s'est révélé être une calamité pour le fonctionnement des services et des dynamiques de travail dans la fonction publique et le secteur subventionné.** Parallèlement la logique de restrictions budgétaires s'est mise en place, ajoutant à la rigidification des pratiques professionnelles un déficit de ressources affectant gravement la capacité des salarié·e·x·s à remplir leur office. D'autant que, pour mieux implémenter ce nouveau système de gestion, il a fallu discréditer celui qui préexistait. De nouvelles valeurs ont été prônées : la procédure est devenue le centre de l'intervention, la qualité a été érigée en dogme vidé de son sens. Au travers de ce processus les professionnel·le·x·s ont été délégitimé·e·x·s. Leur travail, leur engagement a été disqualifié. 12

Pire, iels ont été tenu·e·x·s pour responsables de l'augmentation des charges de l'État, alors que l'évidence conduisait à en rechercher les causes dans de nombreuses mutations socio-économiques et dans l'inefficience du NPM ainsi que dans les politiques successives de restrictions budgétaires. Ce qui est caractéristique de ces années, c'est **la découverte de la souffrance au travail** dans des secteurs d'activité qui en étaient jusqu'alors exempts ; on a vu les taux d'absence et de rotation du personnel exploser, altérant ainsi encore plus les conditions de travail du personnel qui restait sur le pont. Même chose pour le développement des hiérarchies : on a vu, à dater de ce moment, une augmentation alarmante des cadres de tous ordres. Le développement des procédures nécessitait des échelons intermédiaires pour surveiller l'application de celles-ci et des chef·fe·x·s de projets pour en générer de nouvelles et proposer de nouvelles organisations. « L'administratisation » des institutions a eu alors de beaux jours devant elle. **Autant de postes distraits du terrain. Autant de postes existants qui devraient y retourner.**

La gestion des prestations à la population a alors régressé, la gestion de l'Etat s'est enrayée ; le discours dominant, animé par la NPM, n'a non plus été le bénéfice pour la population de l'action de l'Etat, mais exclusivement son coût. Il est communément admis dans le cadre de la lutte contre le "non recours" qu'un franc investi dans ce dernier génère 3 francs d'économie. **C'est cet exercice que ce contre-budget propose : investir pour le bien commun, investir pour réparer les dommages créés par une trentaine d'années de politique de restriction budgétaire, investir pour enfin recommencer à mieux répondre aux besoins de la population.**

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Depuis près de 25 ans, l'ensemble des acteur·rice·x·s qui accompagnent les personnes précaires tire la sonnette d'alarme sur l'augmentation des besoins et le manque de structures et de personnel nécessaire. La réponse à cela doit être la répartition des richesses et le respect des droits constitutionnels au logement, à l'alimentation et aux autres besoins de base. **Dans cette attente, le budget 2027 doit permettre d'accompagner les personnes dans le besoin dans leur situation d'urgence.**

Tout d'abord en permettant à l'Hospice général de mettre en œuvre la Loi sur l'Aide Sociale et la Lutte contre la Précarité (LASLP) ainsi que les directives concernant les personnes relevant du domaine de l'asile. Mise à mal par un nombre de dossiers par travailleur·se·x·s social·e·x·s démesuré, il faudrait au minimum respecter les recommandations de la Conférence Suisse des Institutions d'Aides Sociales (CSIAS) en la matière, soit **60 dossiers par travailleur·se·x·s social·e·x·s**. Dans la même veine, nous devons **adapter le forfait d'entretien d'aide sociale** qui n'est plus mise à jour depuis plusieurs années malgré l'inflation, et **réhausser les montants d'aide sociale attribués aux personnes détentrices de permis F et de livret S**. Les curateur·trice·x·s de l'OPAD doivent aussi pouvoir accompagner comme il se doit les personnes en besoin de protection. Leur service est sinistré et iels ont urgemment besoin de renfort, décomptant 65 mandats par curateur·ice·x·s alors que la COPMA en recommande entre 40 et 50 maximum. Ces trois mesures auraient notamment pour effet de décharger les autres acteur·rice·x·s des communes et des associations.

Le **Service des prestations complémentaires** souffre lui aussi depuis des années d'un manque de ressources en personnel, mettant en difficulté le recours à leurs prestations pour nos aîné·e·x·s, les personnes invalides et les travailleur·euse·x·s pauvres. Il est temps qu'iel·x·s puissent bénéficier d'un **service social** capable d'accueillir les ayants droits et de les aider avec rapidité et efficacité dans leurs démarches.

Enfin, **le logement étant un pilier social indispensable**, une base sans laquelle les personnes ne peuvent avancer dans le reste de leurs projets, nous demandons l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique et dans cette perspective **l'adaptation du nombre de places et des conditions d'accès à l'hébergement d'urgence, afin de répondre aux réels besoins de la population fortement précarisée.**

LES BESOINS

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

HOSPICE GÉNÉRAL

- Budget de fonctionnement : **100 ETP** permettant d'atteindre le nombre recommandé de dossiers par travailleur·euse·x social·e·x (10mio)
- Budget de prestation : **Passage du forfait d'entretien de 1031.- à 1061.-** (12mio) ; **passage de 481.- à 1051.- d'aide sociale** pour les permis F et S, soit environ 6'500 pers (3,705mio) ; retour du **forfait d'intégration adulte** à 300.- (24mio)

Dépenses
nouvelles

**49,7
MILLIONS**



OPAD

L'Office de protection de l'adulte ne peut pas répondre correctement aux besoins des personnes qui nécessitent une protection. Les curateur·ice·x·s doivent gérer 65 mandats chacun·e·x alors que la COPMA en recommande entre 40 et 50 maximum.

- **30 EPT de curateur·trice·x·s**, pour passer à 90 EPT en tout pour le service et une moyenne de 47 mandats par salarié·e·x



Dépenses
nouvelles

**3
MILLIONS**

SERVICE SOCIAL AU SPC

Le Service des prestations complémentaires doit être renforcé à l'aide d'un service social capable d'aider les ainé·e·x·s, les personnes invalides et les travailleur·euse·x·s pauvres à accéder aux prestations auxquelles iel·x·s ont droit.

- Création d'un **service social** : 20 ETP, bureaux et secrétariats



Dépenses
nouvelles

2,5
MILLIONS

LOGEMENT D'URGENCE

Suppression de la limitation des nuits en logement d'urgence via un **fond cantonal** pour la mise en place de lieux par les communes.

- **Augmentation à 1000 places**, contre 500 actuellement.
Contribution cantonale : 5mio + 2mio pour des lieux d'accueil de jour.



Dépenses
nouvelles

7
MILLIONS

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Service de Protection des Mineurs (SPMI) est en sous-effectif depuis sa création en 2007, comme il l'était auparavant lorsqu'il s'appelait encore le Service de protection de la jeunesse et n'était pas encore en charge du mandat de curatelle pour les mineur·e·x·s. Aucun parlement n'a voté les moyens permettant au personnel de suivre en moyenne 50 mineur·e·x·s comme cela est recommandé par la Conférence de Protection des Mineurs et des Adultes (COPMA).

Manquant de temps pour accompagner les familles, les Intervenant·e·x·s en protection de l'enfance (IPE) font également face à un manque de places en foyer. Cet élément amène depuis des années au placement d'enfants à l'hôpital alors même qu'une motion a été votée par le parlement en 2017 pour faire cesser cette pratique anti-sociale et financièrement inefficace. Pire, les mineur·e·x·s et jeunes majeur·e·x·s résidant à Genève sont **traité·e·x·s complètement différemment en fonction de la lettre inscrite sur leur permis de séjour**. Ici·x·s sont actuellement 278 à loger dans des centres qui n'ont rien à voir avec les foyers socio-éducatifs.

Il faut noter que les études menées dans des pays voisins montrent que 80% des enfants placé·e·x·s vivent en dessous du seuil de pauvreté : **pour être cohérente, la lutte pour la protection de l'enfance doit avant tout être une lutte contre les inégalités sociales**. Enfin, le dispositif de l'Action Préventive en Milieu Familial (APMF), ouvert et fermé en alternance selon l'attribution des budgets, doit être pérennisé et subventionné.

LES BESOINS

PROTECTION DE L'ENFANCE

FOYERS ET PROTECTION DES MINEUR·E·X·S

Afin d'atteindre la recommandation de la COPMA, recrutement de deux nouvelles sections au SPMI, et ouverture de dix nouveaux foyers afin de pallier au manque de places et de pouvoir également accueillir les mineur·e·x·s non accompagné·e·x·s.

- **15 ETP et infrastructures pour deux nouvelles sections au SPMI** (1,5mio)
- **10 nouveaux foyers** pour désengorger ceux de l'Hospice général. (100 places à 626 CHF/jour)

Dépenses
nouvelles

**24,9
MILLIONS**



APMF

Réouverture et pérennisation de l'Action Préventive en Milieu Familial, structure confidentielle et gratuite, via une subvention permettant l'accompagnement de 300 familles.

- **10 ETP** pour la réouverture de l'APMF



Dépenses
nouvelles

**1
MILLION**

LES BESOINS

SANTÉ

Le système de santé est à bout car un glissement a été opéré depuis plusieurs années vers une privatisation des soins au profit des grands groupes privés. Des services essentiels comme l'Unité Santé Asile et Réfugié (USAR) ou le planning familial sont à terme menacés par la marchandisation du système. Pour les patient·e·x·s, les primes d'assurances maladie augmentent chaque année mais les prestations sont de plus en plus rationalisées avec l'explosion des soins en ambulatoire. Côté personnel, **l'État de Genève n'a absolument rien mis en place suite à l'acceptation de l'initiative pour des soins infirmiers forts**, sous-paye ses employé·x·s et les HUG violent neuf dispositions légales liées à la loi sur le Travail.

À propos de l'assurance maladie et en attendant de passer à un système de couverture santé juste et équitable, **l'État doit prendre entièrement en charge les frais dentaires et optiques** (lunettes, lentilles). Concernant le vieillissement de la population, nous fêtons cette année les 20 ans de l'acceptation de l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS » par près de 60% de la population. La droite a toujours refusé de la mettre en œuvre et **seulement 125 postes ont été créés sur les 650 prévus**. Nous constatons également une externalisation de plus en plus importante de services (blanchisserie, cuisine et cafétéria) qui dégrade la vie sociale en EMS en plus de péjorer les conditions de travail du personnel employé par les sociétés prestataires. Cela est notamment dû au fait que l'outil utilisé pour déterminer les effectifs nécessaires ne prend en considération que 85% de la charge en soins, le différentiel se traduisant en surcharge de travail pour le personnel et en compression des dépenses sur le socio-hôtelier.

Il en va de même pour **l'institution de maintien à domicile l'IMAD** qui rencontre depuis de nombreuses années un grave déficit de ressources pour remplir ses missions et assurer un cadre de travail garantissant la santé de son personnel. Les aides à domicile ont ainsi 35 "client·e·x·s" en moyenne, ce qui les pousse à diminuer au strict minimum les interactions sociales. Cette fonction doit également obtenir une revalorisation salariale.

Enfin, une mesure de santé importante à mettre en place est le droit au **congé prénatal de 4 semaines**, demandé depuis des années par le mouvement féministe et par une pétition syndicale déposée en 2024.

LES BESOINS

SANTÉ

HUG EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

Les HUG violent depuis dix ans la Loi sur le travail sur de nombreux points, notamment sur le temps de travail excessif des employé·e·x·s. Les syndicats SIT et SSP alertent depuis des années sur le manque d'**au moins 750 postes supplémentaires**. Étant donné la difficulté de recruter et d'intégrer autant d'employé·e·x·s en une année, on peut estimer que ce but serait à atteindre en 3 ans.

- Pour 2027, **250 nouveaux ETP** pour mettre les HUG en conformité avec la loi

Dépenses
nouvelles

**25
MILLIONS**



NOUVEAUX POSTES EN EMS

Pour compléter enfin la mise en oeuvre de **l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS »**, 525 postes doivent être financés. Comme pour les HUG, cet objectif serait à atteindre sur 3 ans.

- Pour 2027, **175 nouveaux ETP** en EMS



Dépenses
nouvelles

**17,5
MILLIONS**

COUVERTURE DES FRAIS DENTAIRES ET OPTIQUES

Plus de 25% de la population genevoise renonce à se faire soigner faute de moyens, en particulier concernant la santé bucco-dentaire et optique (lunettes).

- **Prise en charge des frais dentaires par l'État** : entre 150 et 260 mio
- Prise en charge des frais optiques : 90mio

Dépenses
nouvelles

**295
MILLIONS**



AIDES À DOMICILE

Baisser le nombre de "client·e·x·s" par aide à domicile à 28 au lieu de 35.

- Engagement de **50 aides à domicile supplémentaires**



Dépenses
nouvelles

**5
MILLIONS**

CONGÉ PRÉNATAL

Mise en place d'un **congé prénatal de 4 semaines** pour les employé·e·x·s du secteur public et subventionné.

Dépenses
nouvelles

**3,8
MILLIONS**



LES BESOINS

ÉDUCATION

Le Département de l'instruction publique fonctionne aujourd'hui avec un déficit de personnel déjà connu depuis plusieurs années, que les derniers projets de budget ne comblent pas mais aggravent. Concrètement, cela veut dire des infirmier·ère·x·s scolaires en sous-effectif au cycle d'orientation, des secrétariats débordés au point que certains ferment plusieurs heures par jour, et des besoins éducatifs particuliers qui ne trouvent plus de réponse dans les délais nécessaires. C'est le résultat cumulé d'années de coupes qui rattrapent aujourd'hui une école déjà à l'os. Au manque de postes et à la pression du travail s'ajoutent le problème des infrastructures : les places manquent et l'on construit en urgence du "provisoire" qui devient définitif. L'État doit agir et utiliser la préemption pour ouvrir rapidement de nouvelles classes et espaces de vie, notamment au secondaire I. Pour les élèves comme pour l'ensemble du personnel scolaire, il est urgent d'accéder aux revendications du terrain.

Au primaire comme au secondaire I et II, **le personnel enseignant comme médico-social et administratif est largement en sous-effectif.** Nous devons créer de nouveaux postes à tous les degrés. Par ailleurs, face à la montée documentée du masculinisme chez les jeunes, notamment relayée par les réseaux sociaux, l'école publique doit se doter des moyens humains pour y répondre, à l'aide de **nouveaux postes de maîtres et maîtresse·x·s spécialistes en éducation à la vie affective et à la santé sexuelle** ainsi qu'une formation sur le masculinisme pour tous les employé·e·x·s du primaire et du secondaire I.

L'enseignement spécialisé souffre également d'un manque de moyens, de locaux peu adaptés et de décisions politiques sans fondement, à l'instar de la fermeture des écoles de Lullin et Boveau, alors même que les besoins sont en augmentation constante. **L'Office Médico-Pédagogique est sous-doté** et une centaine de nouvelle·x·s et nouveaux élèves ont été accueillis à la rentrée 2026 : les postes revendiqués par les syndicats à la rentrée 25-26 (60 ETP pédagogo-éducatifs, 12 ETP thérapeutiques) et refusés par l'État devraient déjà être recalculés pour permettre aux employé·e·x·s de subvenir adéquatement aux besoins des élèves.

Dans les HES, la hausse généralisée des taxes étudiantes cause un vrai problème pour l'égalité d'accès aux études supérieures, tout comme les hausses potentielles prévues à l'UNIGE. Cette politique excluante doit être contestée au niveau national ; en attendant, **le canton doit prendre en charge l'intégralité de ces taxes**, y compris pour les étudiant·e·x·s étranger·ere·x·s afin de lutter contre l'augmentation inquiétante de la précarité étudiante et de démocratiser l'accès aux études académiques.

LES BESOINS

ÉDUCATION

NOUVEAUX POSTES D'ENSEIGNANT·E·X·S

Au primaire, afin de permettre de bonnes conditions d'enseignement, il faut **faire baisser la moyenne d'enfants par classe** en dessous de 20, voire 18 pour les écoles du Réseau d'enseignement prioritaire. Il faut également créer de nouveaux postes de remplaçants pour assurer la **formation continue** des enseignant·e·x·s. Au Cycle d'orientation, il manque a minima **deux professeur·e·x·s et un poste médico-social par établissement** ; au secondaire II, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau poste d'enseignement par établissement.

- Primaire : création de **120 ETP d'enseignant·e·x·s** pour baisser la moyenne d'enfants par classe en-dessous de 20 dans les écoles régulières et en dessous de 18 dans les écoles du Réseau d'Enseignement Prioritaire, ainsi que **30 ETP de remplaçant·e·x·s** pour permettre la formation continue ;
- Secondaire I : **40 ETP d'enseignant·e·x·s** soit deux par établissement, **20 ETP médico-sociaux** (infirmier·ère·x·s, médecin, conseiller·ère·x·s sociaux·ale·x·s...) ;
- Secondaire II : en moyenne un ETP d'enseignement supplémentaire par établissement, soit **44 ETP supplémentaires**.

Dépenses
nouvelles

26,4
MILLIONS



NOUVEAUX POSTES DE SECRÉTARIAT

Le personnel administratif du primaire et des cycles d'orientation est en souffrance et n'arrive plus à remplir toutes ses missions. Cela entraîne une dégradation de la qualité du suivi administratif pour les élèves comme le personnel enseignant, en plus des conditions de travail de plus en plus difficiles pour les secrétaires.

- Au primaire, entre 1 et 2 ETP de secrétariat pour chacun des 167 établissements, soit **200 postes**.
- Au secondaire I, deux postes de secrétariat supplémentaires par établissement, soit **40 ETP administratifs**.



Dépenses
nouvelles

**24
MILLIONS**

LUTTE CONTRE LE SEXISME ET LE MASCULINISME

Afin de promouvoir l'égalité entre les genres, lutter contre les violences sexuelles et sexistes et endiguer le fléau du masculinisme, l'école a besoin de moyens humains.

- Création de **12 ETP de maîtres et maîtresse·x·s spécialistes en éducation à la vie affective et à la santé sexuelle** (MS-SA)
- Mise en place d'une **formation sur le masculinisme** de 2x4h par salarié·e·x·s dans l'école primaire et secondaire I. 2712 heures de formation à 150.-CHF/heure = 0,5mio



Dépenses
nouvelles

**1,7
MILLIONS**

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE LULLIN

L'établissement spécialisé de Lullin a été fermé de façon arbitraire par le Conseil d'État en juin 2026, sous prétexte de vouloir décentraliser ses activités dans les établissements standards. Il faut au contraire rouvrir cette école qui a largement fait ses preuves et ouvrir au moins un autre établissement du même type sur le canton.

- Réouverture et dédoublement de l'école de Lullin : **17 ETP** + locaux

Dépenses
nouvelles

2,7
MILLIONS



RENFORCEMENT DE L'OMP

En juin 2025 l'Office médico-pédagogique demandait déjà la création de 60 postes d'enseignant·e·x·s spécialisé·e·x·s et 12 postes de personnel thérapeutique pour accompagner correctement les élèves en effectif croissant, sans compter l'arrivée à la rentrée 2026 d'une centaine de nouveau·x·elles élèves.

- **60 ETP** de personnel enseignant et administratif, **12 ETP** de personnel thérapeutique



Dépenses
nouvelles

7,2
MILLIONS

PRISE EN CHARGE DES TAXES D'ÉTUDE

L'augmentation des taxes d'étude pour les HES-SO a de réelles conséquences sur l'accès aux études supérieures et ne fait que renforcer la précarité étudiante ; la hausse recommandée à l'UNIGE par le rapport Zuin aurait les mêmes effets. La hausse dans les HES s'est décidée au niveau national et ne peut donc pas être annulée par Genève. **L'État doit prendre en charge l'intégralité de ces taxes**, tant pour les étudiant·e·x·s suisses qu'étranger·ère·x·s.

- Prise en charge des **taxes d'étude HES et UNIGE** : 9mio + 13mio

Dépenses
nouvelles

**22
MILLIONS**



LES BESOINS

RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

Ces cinq dernières années, les comptes de l'État de Genève ont fini avec un excédent alors même que le budget pour l'année prévoyait un déficit. Si les prévisions budgétaires du Conseil d'État interrogent, **on sait que ces résultats sont pour beaucoup issus des recettes de l'imposition des entreprises, qui proviennent des multinationales implantées à Genève et surtout des nombreux géants du négoce de matières premières comme Vitol, Mercuria, Trafigura, Gunvor ou Total Energies.** Grâce à leur position d'intermédiaires entre les entreprises productrices et consommatrices qui achètent, transportent puis revendent des marchandises, ils engrangent des profits gigantesques lorsque le prix du pétrole, du gaz ou des métaux sont au plus haut.

Au centre des échanges économiques internationaux inégaux, les négociants profitent en plus particulièrement ces dernières années de la guerre en Ukraine et en Iran et plus généralement des conflits armés et des catastrophes naturelles ou sanitaires pour s'enrichir. Ils contribuent ainsi fortement au renforcement du **système de pillage des ressources et de la main-d'oeuvre** du Sud global en faveur des pays du Nord comme la Suisse.

Si le secteur du négoce contribue pour environ 20% des recettes fiscales totales du canton, **est-ce légitime que la population genevoise en soit quasiment la seule bénéficiaire ?**

UNE VRAIE POLITIQUE INTERNACIONALISTE

Nous militons pour **la fin des politiques d'attractivité** qui tentent d'attirer toujours plus de multinationales, entreprises de la finance ou du négoce de matières premières et à terme pour un démantèlement complet de ces sociétés.

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'adapter le budget du canton en fonction de la responsabilité de celui-ci dans les crises actuelles à l'échelle internationale :

- **Porter l'enveloppe budgétaire de la responsabilité internationale à minimum 2,7% du budget du canton**, au lieu de 0,7% aujourd'hui (dont seulement 0,2% en réalité affectés). Les répartir comme suit :

0.7% (79.1 millions) à destination de **l'aide publique au développement**, suivant les recommandations de l'ONU, comme modeste effort de réparation suite à des centaines d'années de pillage, de colonisation et d'impérialisme ;

0.5% (56.5 millions) à un **fonds d'urgence pour financer les dispositifs d'aide d'urgence** dans les situations de catastrophes sanitaires ou environnementales et de conflits armés et génocides ;

0.4% (45.2 millions) à un **fonds pour la réparation, la reconstruction et l'indemnisation** des personnes et des populations dans le monde victimes de la prédation des entreprises multinationales implantées à Genève ;

0.4% (45.2 millions) à un **fonds pour la protection de l'environnement** organisé pour prévenir ou atténuer les destructions d'écosystèmes dans le monde dues aux activités des entreprises multinationales ;

0.4% (45.2 millions) à un **fonds pour la résistance, l'autonomisation et l'autogestion** destiné aux associations, collectifs, syndicats et coopératives dans le monde qui tentent de construire un tissu économique indépendant des multinationales, qui luttent contre les inégalités et pour l'égalité des droits, contre le pouvoir des multinationales ;

0.2% (22.6 millions) à un **fonds pour l'accueil des personnes en exil à Genève**, aux structures associatives impliquées pour assurer des bonnes conditions de vie et le respect des droits aux personnes ayant un parcours migratoire, dont beaucoup de parcours sont liés aux activités prédatrices des multinationales ;

0.1% (11.3 millions) à un **fonds pour l'observation et la surveillance des activités des multinationales** genevoises et dans le monde dans les domaines notamment de fraude fiscale, de criminalité financière ou de violations des droits humains.

Dépenses
nouvelles

282,5
MILLIONS

LES BESOINS

BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

L'urgence climatique n'est pas un thème parmi d'autres, mais un fil rouge de notre contre-budget. En l'absence d'une loi climat cantonale un tant soit peu contraignante et d'une véritable ambition politique, **l'action de l'État pour diminuer les émissions du canton et atténuer les effets du changement climatique se limite à des effets d'annonce et des investissements marginaux ; en parallèle, il continue de dorloter fiscalement les nombreuses entreprises écocidaire installées sur son sol.**

La portée des politiques genevoises dépasse largement ses frontières : c'est le premier écueil du Plan climat cantonal 2025-2030, auquel nous nous sommes référés pour bâtir ce budget. En effet, les objectifs chiffrés de ce dernier ne prennent en compte que les émissions directement émises sur le territoire cantonal, soit seulement 27% de l'empreinte réelle. Plus encore, il repose principalement sur des crédits ponctuels et non pas des lignes de fonctionnement récurrentes, sur des incitations au secteur privé plutôt qu'une prise en main publique, et sur de la sensibilisation en lieu et place de projets concrets.

Nous voulons inverser ces logiques, en commençant par **le rythme de rénovation thermique des bâtiments** : de 1% annuel aujourd'hui et des 2,5% prévu en 2030 par le Plan climat, il faut passer à 5% de bâtiments rénovés par an, en commençant par les classes énergétiques les plus basses et en intégrant des mesures contraignantes contre les hausses de loyer post-rénovation.

Sur la question de la mobilité, **tant que la gratuité totale des transports publics est bloquée au niveau fédéral, il faut l'étendre au plus grand nombre, via une prise en charge totale ou une gratuité partielle.** Le réseau demande un renforcement, notamment avec de nouveaux postes de maintenance et réparation. L'espace public doit également être sérieusement rééquilibré en faveur des mobilités actives, avec un **investissement important en faveur de pistes cyclables continues et sécurisées** afin de permettre l'accès au vélo à un grand nombre de personnes, la création d'une équipe dédiée à l'Office des Transports, la possibilité pour chaque jeune qui le souhaite d'obtenir gratuitement un vélo, une subvention cantonale à l'achat et la réparation de vélos et vélos-cargos, et enfin la reprise en mains publiques du service de vélos en libre-service.

Enfin, l'été 2026 a prouvé une fois de plus le manque de préparation et d'adaptation de nos villes face aux effets du changement climatique. Les effets du réchauffement frappent les mêmes populations que la crise du logement ou la précarité économique : personnes âgées, atteintes de maladies, personnes en situation de handicap, enfants en bas âge, travailleur·euse·x·s en extérieur, personnes en détention, ainsi que les sans-abris. Dans 20 ans, Genève pourrait vivre des étés à 50 degrés : **la baisse des émissions de gaz à effet de serre est plus que jamais indispensable à notre survie.**

En parallèle, **l'adaptation de nos villes est une question de justice sociale à part entière, et doit être financée par des emplois publics et pérennes, pas par des crédits ponctuels et également par de la sensibilisation.** Alors que le projet de budget 2026 bis annonçait par exemple un “vaste programme d'arborisation” sans y consacrer une ligne de budget, nous créons un **corps cantonal public dédié à la fois à la désimperméabilisation et à la végétalisation** ciblant en priorité les quartiers les plus exposés à la chaleur et en prenant sur les espaces dévolus à la voiture individuelle, à l'instar de ce que demandait l'initiative Climat Urbain et son contre projet accepté à l'unanimité par le Grand Conseil mais jamais mis en œuvre.

Faire face à l'urgence climatique devrait être une priorité absolue du budget cantonal, à la fois par des mesures d'atténuation (baisse des émissions de gaz à effet de serre) que d'adaptation. Cependant, ces mesures ne sauraient suffire à elles seules : il nous faut s'émanciper du capitalisme qui, chaque jour, met un peu plus en péril nos vies et notre environnement. **Chaque dixième de degré évité compte** : l'État doit donc peser de tout son poids pour réduire les dégâts dès maintenant, tout en s'attaquant aux intérêts économiques qui rendent cette catastrophe possible.

LES BESOINS

BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

L'été caniculaire nous a prouvé une fois de plus l'urgence d'une adaptation de nos logements au changement climatique. **L'objectif de rénover 2,5% du parc bâti par an d'ici 2030 est bien insuffisant et doit être doublé à 5%**, avec une échéance légale en 2028 pour les bâtiments les moins performants (classe F et G), et prendre en compte l'isolation autant que la résistance aux fortes chaleurs. Il faut également introduire une **clause anti-éviction** afin de protéger les locataires de la spéculation immobilière et proscrire toute hausse de loyer post-rénovation. Cet objectif de 5% peut être atteint d'une part via une **augmentation des subventions** pour la rénovation, en direction notamment des coopératives d'habitation et des bâtiments publics hors l'État, et d'autre part par une **augmentation des postes** à l'Office cantonal de l'énergie et l'Office cantonal des bâtiments.

- Porter la **subvention énergétique** à 300 mio/an, contre 80 en 2026, et reconduire l'investissement-cadre de 500 millions voté en 2024 ;
- **20 ETP** supplémentaires à l'OCEN et l'OCBA pour absorber la hausse des dossiers et accélérer le rythme des procédures

Dépenses
nouvelles

230
MILLIONS



RENFORCER LE RÉSEAU CYCLABLE

Notre ville est la plus dangereuse du pays pour les cyclistes et là où 20% des trajets à Berne se font à vélo, nous n'atteignons que péniblement les 8%. Nous demandons un investissement annuel de plusieurs dizaines de millions pour rééquilibrer l'espace public en faveur des mobilités actives et renforcer un usage sécurisé du vélo (pistes cyclables, stationnement, etc) et la **création d'une équipe dédiée au sein de l'Office Cantonal des Transports** pour coordonner cela sur le temps long. Genève étant une ville particulièrement accidentogène, le développement de ses pistes cyclables sécurisées est un point majeur dans le tournant écologique que doivent prendre nos déplacements. Ces nouvelles infrastructures permettront à davantage de personnes à Genève de se déplacer à vélo, de manière sûre, efficace et avec des effets bénéfiques pour la santé de chacun·e. Pour en favoriser l'utilisation par les jeunes, il faut donner la possibilité aux jeunes **d'obtenir gratuitement un vélo** à l'âge de 15 ans. En outre, à l'occasion de la fin du contrat de prestation avec Donkey Bikes pour la gestion des vélos en libre-service, ces derniers peuvent être repris en mains publiques et rendus gratuits. Enfin, il faut **recréer une subvention** à l'achat ou la réparation de vélo, pour les particuliers et pas seulement les entreprises.

- **10 ETP** à l'OCT pour coordonner et renforcer le réseau cyclable ;
- Donner un vélo à chaque jeune de 15 ans qui en fait la demande ;
- Reprise de la flotte des **Donkey Bikes**, gestion publique et gratuité ;
- Enveloppe de **1,5mio/an** pour subventionner l'achat/réparation de vélo.

Dépenses
nouvelles

22
MILLIONS



GRATUITÉ ÉTENDUE DES TPG

Afin de favoriser le report modal vers les transports publics, il est nécessaire de les rendre plus accessibles. La gratuité totale est pour l'instant bloquée par la Constitution fédérale : **en attendant une révision, il faut étendre le plus possible cette gratuité.** Concernant le renforcement global du réseau, les TPG sont confrontés à un problème de financement, avec par exemple le non-versement de certaines subventions en 2025, ou la non prise en compte de l'indexation des salaires dans le budget, aboutissant à une "dépense exceptionnelle" de 11,5 millions. Le **service de maintenance et réparation** des véhicules et du réseau nécessite de nouveaux postes : il est sous-doté, ce qui met en difficulté le bon fonctionnement des véhicules et du réseau actuel. Le renforcement du réseau doit aussi passer par le **réaménagement de l'espace public** pour permettre aux trams de rouler en site propre et aux bus de rouler sur des voies dédiées.

- Prise en charge totale pour les **bénéficiaires AVS/AI** ;
- **Réduction de 50%** pour le reste de la population et les personnes étudiant et travaillant à Genève ;
- 11,5 mio pour **prendre en compte l'indexation des salaires** dans le budget ;
- **30 ETP et 2 mio** de francs d'outils et infrastructures dans le domaine technique (maintenance et réparation).



Dépenses
nouvelles

**58,5
MILLIONS**

ADAPTATION CLIMATIQUE : VÉGÉTALISATION, DÉSIMPERMÉA- BILISATION, ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Aucun des dispositifs cantonaux existants (Eau en Ville, Nature en Ville, fonds de renaturation, Plan Biodiversité) n'exécute directement de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation à l'échelle urbaine ; la création d'une équipe cantonale dédiée à ces travaux permettra en outre de minimiser les écarts de budgets entre communes riches et pauvres. Nous créons donc un **corps cantonal public dédié à la fois à la désimperméabilisation et à la végétalisation** ciblant en priorité les quartiers les plus exposés à la chaleur et en prenant sur les espaces dévolus à la voiture individuelle, à l'instar de ce que demandait l'initiative Climat Urbain et son contre projet (accepté à l'unanimité par le Grand Conseil mais jamais mis en oeuvre).

- **80 ETP** (urbanistes, paysagistes...) et un budget de fonctionnement pour les petits travaux

Dépenses
nouvelles

**15
MILLIONS**



● **LES RECETTES**

UNE CRISE DES RECETTES ET UNE POLITIQUE DES CAISSES VIDES ORCHESTRÉE PAR LA DROITE

Le budget de l'État n'a rien d'un exercice comptable neutre : c'est un rapport de force. Chaque ligne, dépense, recette, dette, traduit des choix politiques qui opposent les besoins de la majorité de la population aux intérêts des détenteurs de capitaux, qui exigent toujours moins d'impôts et une fiscalité taillée sur mesure pour eux. En Suisse, la part des dépenses publiques (33,2% du PIB en 2023) est déjà l'une des plus faibles de l'OCDE, loin derrière la moyenne européenne (48,8%), **preuve que le discours sur « l'État trop dépensier » est une fable entretenue par ceux qui veulent la rétrécir encore.**

Les mécanismes budgétaires eux-mêmes sont instrumentalisés : sous-estimer des recettes et gonfler des dépenses permettent de fabriquer artificiellement des déficits, utilisés ensuite comme prétexte pour couper dans les prestations. La dette, présentée comme une menace existentielle, est en réalité maîtrisée : à Genève, elle représentait 16,1% du PIB cantonal fin 2024, avec des intérêts ne pesant que 1% des charges totales.

Contrairement à une entreprise privée, un État ne fait pas faillite : les déficits en période de crise sont normaux et nécessaires pour amortir les chocs économiques. **Vouloir les éviter à tout prix en coupant les prestations, c'est aggraver la crise pour la majorité, et c'est précisément l'objectif recherché par ceux qui prétendent défendre « l'équilibre des comptes ».**

Le vrai scandale, c'est l'accumulation méthodique de cadeaux fiscaux depuis 1998 : une véritable offensive continue de la droite contre les recettes publiques. Passage au taux fixe pour les personnes morales, baisse de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques, suppression du droit des pauvres sur les spectacles puis sur les jeux de loterie, suppression des droits de succession en ligne directe, effondrement du taux d'imposition des entreprises de 24% à 14%, baisse de 15% de l'impôt sur la fortune via la réévaluation fiscale des immeubles, nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu jusqu'à 11,7%.

Chacune de ces mesures a été présentée individuellement comme raisonnable, presque anodine. **Mises bout à bout, elles représentent aujourd'hui plus de 2 milliards de francs de recettes en moins chaque année pour le seul canton de Genève.** Ce n'est pas un accident : c'est une stratégie délibérée d'assèchement des caisses publiques, dont le but n'est pas d'éviter les déficits mais de réduire structurellement le rôle de l'État ; la santé, l'enseignement et le social payant le prix fort de choix qui n'ont jamais rien eu de « techniques ».

L'évidence s'impose : les déficits budgétaires d'aujourd'hui ne tombent pas du ciel. Ils sont le produit direct de décennies de cadeaux fiscaux organisés pour affaiblir les services publics au profit du capital.

Face à ce constat, il ne suffit pas de dénoncer : il faut reprendre l'initiative sur le terrain des recettes.

NOS PROPOSITIONS DE

RECETTES FISCALES

Ces propositions sont limitées aux impôts cantonaux, qui sont facilement adaptable par le Grand Conseil et/ou par le vote des genevois·e·x·s. Les propositions sur les impôts fédéraux sont volontairement exclues car leur modification est beaucoup plus complexe du point de vue de l'État de Genève.

1.

IMPÔT SUR LES PERSONNES MORALES : INTRODUCTION D'UN TAUX PROGRESSIF

Réforme de l'imposition des personnes morales par **l'introduction d'un taux progressif d'imposition en lieu et place du taux fixe actuel** pour respecter la Constitution qui prévoit de tenir compte de la capacité économique du contribuable.

- Les entreprises déclarant un bénéfice imposable inférieur à 100'000.- fr obtiendraient une **baisse d'impôt** ;
- Celles avec un bénéfice supérieur à ce montant paieraient davantage avec un **taux d'imposition progressif jusqu'à 10 millions** ;
- La nouvelle méthode de taxation serait modérée par l'introduction d'un rabais d'impôt calculé **en fonction du nombre d'emplois** à plein temps situés dans le canton de Genève.

**Recettes fiscales
nouvelles estimées**

**500
MILLIONS**

2.

RÉINTRODUCTION D'UN IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS EN LIGNE DIRECTE

Réintroduction d'un impôt sur les successions en ligne directe aux taux progressifs indiqué dans la Loi sur les droits de succession (LDS).

- Un abattement sur la tranche 0 - 5'000 est déjà prévu afin d'**exclure les successions les plus modestes**.
- Le barème applicable actuellement aux personnes non-exemptées est conservé. Par exemple, une personne qui recevrait 200'000.- fr d'un de ses parents ne paierait que 7'050.- fr. Le détail du calcul, en imaginant avoir deux héritiers par succession, est détaillé ci-dessous :

Tranche	Nb. successions/an	Part/héritier	Impôt /héritier	Impôt final (2 héritiers/ succession)	Total tranche
< 500k	1 500	125 000	8 505	17 010	25,5 M
500k-1,5M	900	450 000	40 005	80 010	72,0 M
1,5M-5M	450	1 250 000	139 755	279 510	125,8 M
5M-20M	120	4 500 000	549 255	1 098 510	131,8 M
>20M	30	30 000 000	3 762 255	7 524 510	225,7 M
Total	3 000	-	Recettes fiscales nouvelles estimées (3000 décès par an)		580 MILLIONS

Dans l'hypothèse d'un **exode massif des successions**, une estimation relativement pessimiste serait de **350 millions** en excluant totalement les fortunes de >20 millions.

3.

INTRODUCTION D'UN IMPÔT SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Genève compte environ **23'000 résidences secondaires** (env. 9% du parc immobilier) et la valeur fiscale moyenne des biens du canton est de 700'000.- fr.

L'impôt serait **perçu sur la valeur fiscale du bien immobilier**. Cette valeur est 30% à 50% plus faible que la valeur de revente sur le marché. Le taux d'imposition serait de **2%**.

**Recettes fiscales
nouvelles estimées**

**320
MILLIONS**

4.

INTRODUCTION D'UN IMPÔT AIRBNB

Introduction d'un **impôt sur les biens immobiliers destinés à la location de courte durée** (type Airbnb).

Genève compte environ **2'000 à 3'000 de ces biens** : le calcul est effectué sur une estimation moyenne de 2'500 biens, en prenant la valeur fiscale moyenne de 700'000 fr avec une taxation de **2%**.

**Recettes fiscales
nouvelles estimées**

**35
MILLIONS**

5.

SUPPRESSION DES FORFAITS FISCAUX

Les forfaits fiscaux sont un type d'imposition pour les riches étrangers qui souhaitent s'évader de l'impôt dans leur pays. Ce type d'imposition injuste permet à l'État de se positionner comme un **paradis fiscal**.

- L'État n'impose ni les revenus, ni la fortune de ces contribuables, mais uniquement **le montant ou une estimation de ses dépenses annuelles**. Des contribuables aux fortunes et aux revenus colossaux ne paient donc qu'un **impôt dérisoire**.

La suppression des forfaits fiscaux risque de pousser au départ certains contribuables qui n'ont d'autre intérêt à Genève que leur taux d'imposition dérisoire. En prenant exemple sur le canton de Zürich qui a supprimé les forfaits fiscaux en 2009, **nous pouvons nous attendre à un statu quo en termes de revenus**.

6.

AUGMENTATION DE L'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRE SUR LA FORTUNE

Relever le taux de 0.1% sur les deux dernières tranches du barème (1'775'967 à 3'551'932/ + de 3'551'932).

Cette mesure amènerait le taux de la tranche maximale de cet impôt à **0.21475%** (l'impôt de base sur la fortune n'est pas inclus).

**Recettes fiscales
nouvelles estimées**

**120
MILLIONS**



QUELS INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR ?

Les mesures fiscales proposées permettraient de dégager entre 1,3 et 1,5 milliards de francs qui doivent être bien sûr utilisés pour répondre aux besoins urgents évoqués dans ce contre-budget, mais également pour **investir dans l'avenir**. Les terrains d'action sont nombreux, à commencer par la transformation écologique.

Pour la rénovation des bâtiments, l'ONG Noé21 chiffrait en 2012 déjà **la somme de 40 milliards pour rénover l'ensemble du bâti genevois**. Cette estimation, qui doit être revue à la hausse au vu de l'évolution du parc immobilier et de l'accélération brutale des effets du changement climatique, nous donne une idée de l'ampleur de la tâche ; elle met également en lumière l'insuffisance de l'action de l'État, qui prévoit de ne rénover que 300 bâtiments, en investissant 1,25 milliard sur plus de dix ans. **Il faut augmenter massivement les dépenses pour rénover et isoler les bâtiments genevois**, tant contre le froid que la chaleur. **La désimperméabilisation des sols et la végétalisation de l'espace public** demande également un investissement massif et régulier de plusieurs dizaines de millions de francs par an.

En ce qui concerne les **mobilités actives** et plus précisément le vélo, le projet de budget 2026bis prévoyait seulement 400'000 francs d'investissements, pour financer des études et non des projets concrets. Au niveau cantonal, le renforcement du vélo n'a eu le droit qu'à un unique crédit de 20 millions en 2022 ; la charge repose principalement sur les communes alors qu'elles n'ont qu'une faible marge de manœuvre sur le réseau global de mobilité. Le réseau TPG souffre aussi d'un manque de véhicules, de la vétusté de ses infrastructures et bientôt d'un manque d'espace pour agrandir sa flotte de véhicules. **Alors que deux tiers de l'espace public en Ville de Genève est consacré au trafic motorisé, il est nécessaire d'investir pour un rééquilibrage en faveur des transports publics et des mobilités actives en prenant sur l'espace dévolu à la voiture.**

Genève n'atteint toujours pas le taux de logements d'utilité publique (LUP) inscrit dans la loi et qui est fixé à 20%. Afin de reprendre le contrôle sur les loyers et affronter la pénurie, **l'État doit utiliser son droit de préemption dès que possible** pour acheter des immeubles ainsi que des terrains, comme le demande la récente initiative de l'ASLOCA, et construire des logements abordables et non soumis à la spéculation immobilière. Dans ce cadre, le fonds LUP doté de 35 millions par an ne suffira pas et doit être renforcé. **L'Hospice Général** devrait investir pour élargir son parc immobilier afin de pouvoir loger dignement les personnes les plus précaires.

Par ailleurs, en plus des mesures fiscales à mettre en oeuvre pour dégager les ressources nécessaires, un des moyens d'investir rapidement dans cette transformation essentielle sera **d'intensifier les levées de fonds via des obligations vertes et sociales (ESG)**. Ce type d'emprunts obligataires ont déjà été réalisés avec succès en 2017, 2019 et 2021, dans le cadre de rénovation et de construction d'infrastructures (HUG, CEVA, Uni Bastions & Cycle d'orientation de Budé). L'excellente note AA+ de l'État, le type d'obligations ESG et les taux d'intérêts minimes nous permettront de financer ces investissements à moindre coût.

IV DES ÉCONOMIES POSSIBLES ET NÉCESSAIRES

Des économies sont possibles sans dégrader les conditions de travail et de vie du personnel et de la population. Revenir sur le New Public Management, les politiques d'enfermement ou les licences informatiques permettraient de dégager plusieurs millions.

Dégraissier les états-majors, ramener les hiérarchies à de plus justes proportions. On l'a vu, au fil du temps, les hiérarchies ont augmenté exagérément. Elles ont proliféré parallèlement à la remise en question de l'expertise des professionnel·le·x·s et à la perte de leur autonomie. Elles ont permis une verticalisation du fonctionnement des services et des institutions. Aujourd'hui force est de constater les échecs de cette organisation du travail tant sur les prestations que sur les conditions de travail du personnel. Dès lors, il est urgent de remédier aux distorsions qui se sont mises en place. Nous proposons donc de réduire la taille des Etats-majors à de plus justes proportions, de réduire considérablement les crédits d'études - sources de coûts particulièrement dispendieux - et enfin d'éviter de lancer à tort et à travers des projets pilotes qui pour la plupart restent sans effets.

Réduire les mandats externes et utiliser les capacités de l'État. En 2025, l'État a budgétisé 237 millions versés à des acteurs privés pour tous types de services ou de mandats. La Cour des Comptes et le Service d'Audit Interne (SAI) ont pointé du doigt l'opacité des procédures de l'État et le phénomène de "saucissonnage" des appels d'offres afin de passer sous les radars. Une situation inquiétante pointée par la Cour des Comptes est l'utilisation de la Centrale Commune d'Achats (CCA). Le but est de mutualiser les achats de l'État, de respecter les procédures d'achats publics et d'obtenir des prix plus avantageux grâce au volume des commandes. En 2023, les achats globaux de l'État se montaient à CHF 780 millions (7.5% du budget) mais seul 10% de ce montant a été passé via la CCA, neutralisant ainsi le potentiel d'économies réalisables par cette structure.

Le gouffre pénal. La politique pénale genevoise d'enfermement massif a des effets dévastateurs. Les conditions de détention à Champ-Dollon sont indignes. Il y a urgence à en finir avec la surpopulation carcérale en arrêtant d'enfermer les gens pour des motifs bénins alors que leurs problèmes pourraient et devraient être pris en charge par l'État, notamment en ce qui concerne les amendes impayées. Genève est d'ailleurs le canton leader dans la détention provisoire. Le taux d'occupation de Champ-Dollon est de 122% à 130% et 60% des détenu·e·x·s sont en détention provisoire. Réduire le nombre de personnes en détention provisoire représenterait une économie de 7,8 à 11,2 millions, et éviterait également l'investissement inutile et coûteux dans la construction de nouvelles places de prison. À moyen terme, le système pénal et la justice doivent être profondément repensés dans une direction féministe, antiraciste, antivalidiste et anticapitaliste.

Se libérer des GAFAM. L'État consacre env. CHF 4.7 millions/an aux licences Microsoft. Le passage à un système d'exploitation et à des logiciels open source permettrait à terme des économies pour l'État. Nous devons prévoir une période d'adaptation des fonctionnaires et de conversion des 69 millions de documents dont 630'000 sont automatisés. Cette migration, en plus de nous libérer de l'emprise des géants de la tech, est également l'occasion de penser des solutions de réseaux/clouds souverains basés en Suisse et gérés directement par l'État et des acteurs locaux.

Mettre fin aux hospitalisations sociales. Les hospitalisations sociales, soit le placement d'enfants à l'hôpital faute de place en foyer, ont heureusement chuté en 2026. Cependant, la situation ne cesse de fluctuer au fil des ans. La proposition de création de nouvelles places en foyer que nous portons permettrait d'économiser environ 5,9 millions de francs par an et de mettre définitivement fin à une pratique antisociale et inacceptable.

Réduire le nombre de bénéficiaires des aides sociales à travers la création d'emplois. Ce contre-budget est également un plan pour l'emploi avec 1436 postes créés dans des secteurs à plus-value sociale, écologique et de santé. Ces nouveaux postes permettront une diminution du nombre de personnes aidées et ainsi une économie pour l'État. En considérant que l'État a un devoir d'exemplarité, nous pourrions fixer ce quota de postes transmis à des demandeur·euse·x·s d'emplois à 20%. Nous aurions donc 287 sorties de ce système d'aide et une économie de 7.75 millions.

Suppression de la brigade équestre de la police genevoise. La brigade équestre est composée de 5 ETP pour autant de chevaux. Sa suppression permettrait une économie d'environ 1 million ainsi qu'un premier pas vers l'arrêt d'utilisation d'animaux dans les tâches sécuritaires.

Ces différentes pistes d'économies, qui ne dégradent ni les prestations à la population ni les conditions de travail du personnel et ne reportent pas la charge sur d'autres acteur·ice·x·s de l'État, permettraient ainsi de rapporter plus de **25mio de francs** (hors mesures non chiffrables).

CONCLUSION

NOS BESOINS, NOTRE BUDGET

Total dépenses (mio)	1126,4	Total recettes	1580
Lutte contre la précarité	62,2	Modification de l'impôt sur les personnes morales	500
Protection de l'enfance	25,9	Impôt sur les successions	580
Santé	346,3	Impôt sur les résidences secondaires	320
Éducation	84	Impôt sur les locations de courte durée	35
Responsabilité internationale	282,5	Augmentation de l'impôt supplémentaire sur la fortune	120
Bifurcation écologique	325,5	Pistes d'économies	25

Écédent : 453,6mio

Ce tableau récapitulatif le montre : une contribution même "raisonnable" des riches et des grandes entreprises pourrait changer la vie de la population et des employé·e·x·s du service public, et permettre à Genève de prendre concrètement ses responsabilités au niveau global et nous donner les moyens d'atténuer le réchauffement climatique et de s'adapter à ses effets. **Imaginons alors ce qui serait possible de faire en transformant profondément le système économique et les rapports de pouvoir au sein de notre société.**

Ce contre-budget propose une vision non exhaustive de ce à quoi pourrait ressembler un budget cantonal qui ferait passer les intérêts et besoins humains et environnementaux en priorité principale. **Nous le répétons : l'austérité n'est pas une fatalité mais une ligne choisie délibérément par nos politiques.** Il est au contraire essentiel, voire vital, d'investir dans le bien commun afin de bâtir une société solidaire et écologique. À travers différentes thématiques, nous avons développé un contre-budget, à la hauteur des besoins de la population genevoise. Cette vision créera une base solide afin de créer un rapport de force dans la rue à travers une alliance entre salarié·e·x·s du public et usager·ère·x·s afin de faire de ce contre-budget une réalité.

La question de la revalorisation salariale est un autre terrain de lutte. Avec la réforme G'évolue, le canton devrait pouvoir enfin augmenter les salaires des métiers du care, occupés majoritairement par des femmes. Au vu des nombreuses baisses du salaire réel des fonctionnaires ces dernières années, nous ne pouvons nous permettre d'avoir des "perdant·e·x·s" dans la mise en oeuvre de cette réforme. L'État doit ainsi donner les moyens pour enfin valoriser les métiers essentiels avec une provision de 300mio.

En montrant qu'une autre voie est possible, nous voulons pousser la population et les salarié·e·x·s à ne pas se résigner, ni à accepter de nouvelles mesures d'économie dont la prétendue nécessité ne repose sur rien d'autre que la volonté de réduire le rôle du service public pour accroître les profits du secteur capitaliste.

Nous avons maintenant l'ambition de le diffuser le plus largement possible en espérant qu'il puisse servir de point d'appui pour mener la lutte décisive contre l'austérité qui se jouera dans les prochains mois et dans les prochaines années.

SOURCES

Le projet de budget de l'État est publié chaque année à la mi-septembre, ou en mars en cas de présentation d'un budget bis. Il est accessible sur

<https://www.ge.ch/document/projet-budget-2026>

Les comptes de l'État sont présentés chaque année au mois de mars. Ils sont accessibles sur :

<https://www.ge.ch/document/comptes-etat-2025>

Le Plan climat 2025-2030 du Conseil d'État est accessible sur : **<https://www.ge.ch/document/plan-climat-plan-actions-2025-2030>**

Les rapports, débats et votes sur différents projets de lois peuvent être cherchés sur le site du Grand Conseil :

<https://ge.ch/grandconseil/m/index>

